## L'ordre des travaux

Des voix: Bravo!

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, je ne tiens pas à retarder inutilement la Chambre, mais il y a une chose ou deux que j'aimerais ajouter au sujet du bill C-17.

En premier lieu, je tiens à féliciter le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Ritchie) et le ministre des Finances (M. Crosbie) pour l'excellent travail qu'ils ont fait en dirigeant la discussion relative à ce projet de loi dont beaucoup de parties sont douteuses mais, néanmoins, ont dû être adoptées pour mettre de l'ordre dans nos affaires.

Personne n'aime à payer d'impôt; toutefois, l'impôt sur le revenu est probablement le plus juste d'entre tous car il faut gagner l'argent avant de l'imposer. Tout le monde sait qu'il doit y avoir suffisamment de réserves d'argent pour diriger le pays mais, que la fiscalité peut le ruiner. D'aucuns ont prétendu que lorsque les impôts municipaux, provinciaux et fédéraux rongent jusqu'à près de 50 p. 100 des revenus des citoyens, il y a alors lieu de s'inquiéter car c'est signe que l'économie est dans une fort mauvaise passe. Le problème est que l'on soutire trop d'argent aux contribuables. Il ne leur reste pas assez de l'argent qu'ils gagnent à la sueur de leur front. Bien entendu, cette situation est condamnable dans tout pays

La meilleure forme d'impôt est celle qui est non perçue, c'est-à-dire quand le contribuable peut éviter d'avoir à payer de l'impôt en réduisant ses dépenses, en évitant le gaspillage et en s'assurant d'obtenir la pleine valeur pour son argent. Certains impôts tuent dans l'œuf bien des initiatives. Je parle entre autres choses de l'impôt sur les gains en capital adopté sous le gouvernement libéral. Les personnes qui paient cet impôt ont été imposées sur chaque dollar gagné, par le biais de l'impôt sur le revenu. Alors, au moment de transmettre leurs biens ou de les vendre, le gouvernement s'empare d'une autre partie de leur revenu. Ces personnes cherchent à accumuler des fonds pour elles-mêmes et leur famille et, parfois, on a ruiné tout le travail qu'elles avaient fait à cette fin.

M. Gourd: Monsieur l'Orateur, je signale qu'il est 4 heures. [Traduction]

M. Andre: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je me demande si l'on serait d'accord pour que l'Orateur ne voie pas l'horloge? Il suffirait d'une minute pour en finir dès maintenant avec la mesure législative présentée le 16 novembre 1978, ce qui nous permettrait de passer à autre chose lundi matin.

• (1600)

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Apparemment, on n'est pas d'accord. Comme il est 4 heures, la Chambre va maintenant passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills publics, les avis de motion et les bills privés.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[Français]

[M. Rae.]

M. Kilgour: Monsieur le président, je crois que nous allons étudier le bill C-214 présenté par le député de Winnipeg-Assi-

niboine (M. McKenzie). Monsieur le président, je propose que, du consentement unanime tous les projets de lois aux noms des députés inscrits avant le bill C-214 soit réservés.

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: Les députés ont entendu la suggestion du secrétaire parlementaire. La Chambre consent-elle unanimement à ce que les articles 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 soient reportés?

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement et ce n'est nullement pour changer quoi que ce soit aux initiatives parlementaires d'aujourd'hui. Je veux seulement signaler que le bill proposé figure en 13° place sur la liste des bills publics.

Au début de chaque session nous établissons par tirage au sort dans quel ordre ces bills seront étudiés au cours de l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Je comprends bien qu'un problème se pose au début de chaque session. Le problème, pour le moment, c'est que les bills ne sont pas imprimés assez vite.

Si je prends la parole c'est parce que j'ai un des bills précédant celui qui a été appelé. On ne m'a pas demandé si je voulais le présenter maintenant parce que, m'a-t-on dit, ce bill n'a pas encore été imprimé. Je suis prêt à le présenter quand même. Je sais exactement ce qu'il contient.

Si je proteste, c'est essentiellement parce qu'il revient aux députés de décider eux-mêmes des questions à étudier au cours de l'heure réservée aux initiatives parlementaires et non pas à un bureau gouvernemental quelconque. Pour être juste envers le bureau qui nous accorde son aide, je tiens à dire qu'il fait de son mieux vu les circonstances. Je ne le lui reproche pas d'essayer de mettre un peu d'ordre dans les mesures d'initiative parlementaire. Néanmoins, il est indispensable de bien préciser que les mesures doivent être étudiées exactement dans l'ordre où elles sont inscrites au *Feuilleton* et que nous accepterons ou refuserons, à l'unanimité, de reporter à plus tard l'étude de certaines d'entre elles.

Je tiens à préciser clairement que je suis prêt à présenter mon bill depuis le début de la session. J'accepte l'explication que l'on nous a donnée, à savoir que nous en sommes là aujourd'hui parce que les bills ne sont pas imprimés. Cependant, je voudrais que vous répétiez, monsieur l'Orateur, que les députés sont les seuls à décider du choix des questions discutées au cours de l'heure réservée aux mesures d'initiatives parlementaires.

M. Kilgour: Monsieur l'Orateur, je crois que le député de Vaudreuil (M. Herbert) sait qu'on fait l'appel des députés selon l'ordre numérique des bills à partir du bill nº 1. La personne chargée de ce travail appelle tous les députés dont les bills sont imprimés. Je signale que la raison pour laquelle les bills ne sont pas imprimés ne concerne en rien la personne qui fait les appels. C'est une question qui relève entièrement de la Chambre des communes, et l'Orateur sait que certains bills n'ont pas été imprimés. Le fait que le bill du député de Vaudreuil ne soit pas imprimé n'a absolument rien à voir avec le bureau du Président du Conseil privé (M. Baker). Je crois que l'on a expliqué au député de Vaudreuil, comme il l'a d'ailleurs lui-même mentionné, qu'il n'a pas été appelé parce que son bill n'est pas imprimé.